

CR PUUSP CS 30 juin 2020 en visio

La séance a débuté par les informations du président et du vice-président. La discussion sur la LPPR s'est tenue en fin de séance pour des raisons de disponibilité et d'organisation.

Actuellement, l'activité de recherche redémarre dans les laboratoires. L'organisation de conférences à maximum 100 personnes sera possible à partir de la rentrée, avec les mêmes restrictions dans les bâtiments recherche que pour les enseignements.

Les informations sur la prolongation des contrats arrivent du ministère. Une enquête sur le modèle proposé par la CPU est lancée dans les laboratoires. Il y aura plusieurs phases avec traitement immédiat des contrats arrivant à échéance. Une commission ad hoc sera créée pour décider des durées de prolongation (1 mois 3 mois).

Les réponses à l'appel à projets Résilience sont attendues prochainement, 18 dossiers avec l'établissement ont été présélectionnés. Le nouveau classement de Shanghai est arrivé (nous avons l'impression d'annoncer l'arrivée du beaujolais nouveau !), dans lequel nous progressons dans 8 domaines (et régressons dans d'autres !). Par ailleurs, les réponses sur les projets SFRI Orion et IDEES SIRIUS sont attendues dans la semaine (on se dit que décidément le CS s'est tenu trop tôt !).

Concernant la LPPR, le président a redonné les informations synthétiques : c'est une loi budgétaire (et nous pensons qu'elle en profite aussi pour modifier les statuts). Elle devrait être présentée au conseil des ministres du 8 juillet. Elle n'aborde que la question de la recherche. Le plan de financement qu'elle contient apporte 25Md€ sur 10 ans (surtout au bout des 10 ans en fait). Dans les points positifs, le président note l'augmentation de 20% de financement de thèses et de 30% de leur rémunération, le budget de démarrage de 10k€ pour les nouveaux recrutés, notamment en SHS, le renforcement de l'ANR en une 'véritable' agence de financement sur projets dotée d'un mécanisme d'abondement direct aux budgets des laboratoires, la procédure Tenure Track pour attirer les meilleurs à l'international.

Sur un autre plan nous regrettons cette dernière procédure, le CDI de chantier (contrats financés en dehors de la dotation pour service public, s'arrêtant à la fin d'un projet particulier), les contrats de thèses et de post docs de droit privé (nouveaux statuts créé par la loi), le manque de financement chronique et organisé des Universités, l'abandon des progressions en milieu de carrière, le mélange des genres dans la simplification des procédures et surtout la violence avec laquelle le ministère gère cette loi : présentée en Cneser toute la nuit au mépris du règlement intérieur, amendements non présentés, organisations syndicales non entendues... mais la communication officielle raconte que la communauté scientifique soutient cette loi.

Il nous semble important de pointer que même sur le volet budgétaire cette proposition de loi faillit. Il s'agit de présenter des augmentations dont on ne connaît pas les unités (est-ce que l'inflation sera prise en compte ou pas ?), avec une clause de revoyure en 2023 (après les prochaines présidentielles) et un investissement réel en fin d'exercice (cela n'engage que peu les gouvernements du prochain président de la République). De manière générale cette loi exacerbe l'esprit de compétition entre les individus et les structures plutôt que de soutenir la recherche. Un exemple est la décision au sein de la Curif (association des universités dites de recherche (notamment IdEx et I-Site) à la Conférence des Présidents d'Universités (CPU)) de se scinder et de créer une association rassemblant uniquement les Universités IdEx (donc pas notre établissement).

Karl Tombre a présenté la préparation du bilan de LUE. Le dossier final sera transmis en juillet 2020 avec une visite prévue à l'automne. Le rapport suit un canevas donné par l'ANR qui s'intéresse peu à l'évolution future du projet, mais à la capacité de l'établissement à réaliser les objectifs annoncés dans le projet initial. L'établissement a deux points d'amélioration moindre', l'un sur le top 1% du classement de Leiden (nous publions de manière non assez visible) et sur les liens avec les entreprises 'primo-innovantes' (entreprises qui n'avaient pas de contacts avec l'Université précédemment). Par ailleurs les résultats sont cohérents et vont dans le sens attendu. Nous apprécions l'utilisation du classement de Shanghai proposé comme indicateur à l'origine, qui a modifié sa manière de produire les classements, la politique visant à améliorer ces classements se retrouve plus difficilement évaluable. Il apparaît que si l'Université de Lorraine a un volume de publications au niveau des autres établissements, elles sont moins citées. L'autre difficulté est celle de l'attractivité internationale.

Nous avons eu la présentation du budget 2021 (ce point est habituellement présenté en sénat qui n'a pas pu se tenir cette année). Les comptes 2020 sont complexes à établir et prévoir. L'objectif est de présenter des comptes en équilibre même d'un euro. Nous conservons une tendance vers le déficit, en partie à cause du glissement vieillesse technicité (GVT) (i.e. le fait que les fonctionnaires ont des progressions de carrière non prises en compte par le ministère qui se défause sur les Universités). Par ailleurs, pour la première fois en 2019 les charges ont augmenté plus vite que les recettes. À noter que si nous avons fait des économies pendant la crise du Covid (fluides, missions, etc.), l'établissement a également eu des dépenses non prévues.

Dans la situation Covid, il n'y a pas la mise en place de mécanisme prudentiel et l'établissement est prêt à puiser dans ses réserves. L'établissement doit faire face à différents problèmes simultanément (adaptation des pratiques pédagogiques, prolongation des contrats doc, maintien des compétences, régime des contractuels face aux débuts de carrière à 2 fois le smic...).

Les décisions politiques au niveau national restent floues sur notre budget LPPR ? Plan d'investissement national ? CPER ? Importance de la recherche ?

L'objectif du projet budgétaire est de 'garantir' seulement une partie de la campagne d'emplois, une hypothèse serait à 70%. En attendant, un plan de 'redéfinition des missions supports' va être lancé et une partie de la prochaine campagne d'emplois sera modifiée (gel ? report ? transformation ?).

Le budget de la mission recherche 2021 a été reconduit à l'identique, ainsi que les tableaux de répartition des moyens et des contrats doctoraux.

Le calendrier de la contractualisation 2023-2027 nous a été donné. L'objectif d'un dépôt en juillet 2021 est maintenu. Un vote s'est tenu sur la taille minimale des unités, avec une décision d'au moins 10 équivalents temps plein de permanents. Nous avons également donné un avis positif à la limitation à 10 ans de la direction d'un laboratoire (quelles que soient les conditions).

Nous avons donné des avis positifs sur la nomination des futurs directeurs du LPCT et du CRULH. Nous avons validé les Prix de thèse Établissement 2020. Nous avons donné un avis favorable à l'exonération des frais de réinscription pour les doctorants qui soutiendront leurs travaux entre le 01.01.21 et le 28.02.21. Nous avons fait évoluer la procédure administrative concernant l'HDR permettant ainsi de réduire d'une semaine l'instruction. Nous avons validé deux nouvelles Equipes-Projets Communes Inria.

Maxime Amblard
Gaëlle Crenn
Élu·es Pour Une Université de Service Public